

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2020

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : 11

Frédéric AZZOPARDI, Aline BOURLON, Emilie CLOCHARD, Miguel CONSTANTIN, Gérard EPOULET, Florbela FILLON, Olivier FOUILLET, Dominique FREMINE, Jean-Marie GABILLY, Clémence NERBUSSON, Quentin VIGNAULT.

Absents excusés : Sébastien AMINOT (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Gwladys GUILBOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Evelyne MENARD (pouvoir donné à Florbela FILLON).

Date de la convocation : 21/08/2020

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 3 août 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 août 2020 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Gymnase de Saint Maxire

Délibération n°47/2020

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015, la commune de St Maxire met à disposition son gymnase pour les activités sportives des élèves de l'école de Germond-Rouvre et ce pour un coût annuel de 1500 € TTC. La convention de mise à disposition est calquée sur la durée d'un mandat municipal. Celui-ci est arrivé à son terme. Il est proposé de renouveler cette location dans les mêmes conditions.

La convention de mise à disposition des locaux proposée, a une validité d'un an, renouvelable 5 fois par tacite reconduction. Le renouvellement devra s'opérer à la fin de la mandature municipale en mars 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De renouveler la mise à disposition du gymnase de Saint Maxire pour un montant annuel de 1500 € TTC.***

b) Commission appel d'offres

Délibération n°48/2020

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants à la commission d'appel d'offres, le Maire en étant le président.

6 élus souhaitent intégrer cette commission :

- Miguel CONSTANTIN
- Dominique FREMINE
- Jean-Marie GABILLY
- Olivier FOUILLET
- Clémence NERBUSSON
- Quentin VIGNAULT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'élire Miguel CONSTANTIN, Dominique FREMINE et Jean-Marie GABILLY, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).***
- ***D'élire Olivier FOUILLET, Clémence NERBUSSON et Quentin VIGNAULT, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).***

c) Ouverture de poste

Délibération n°49/2020

Dans le cadre de la promotion interne d'avancement de grade, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Ainsi l'agent concerné pourrait passer du poste d'adjoint technique territorial à adjoint technique principal 2^{ème} classe, après avis du comité technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à partir du 1^{er} novembre 2020, à temps non complet, pour une durée de 22,85 heures par semaine annualisée.***

d) Parcours emploi compétence

Délibération n°50/2020

Monsieur le Maire propose de recruter un agent en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 à raison de 28 heures par semaine, en partenariat avec l'Etat.

Dans le cadre de ce recrutement, la collectivité va bénéficier d'une aide de l'Etat, à raison de 45 % de la rémunération brute sur la base de 20 heures hebdomadaires durant 12 mois.

La rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De recruter un agent en contrat PEC du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, 28 heures hebdomadaires, rémunération calculée sur la base du SMIC horaire.***

e) Fonds de péréquation

Délibération n°51/2020

Monsieur le Maire informe qu'un montant de 25 688 € (25 274 € en 2019) peut être attribué à la commune dans le cadre du FPIC 2020 (Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées) sous réserve que la collectivité opte pour une répartition de droit commun. Si la collectivité choisit une répartition alternative, elle doit être votée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir une répartition de droit commun, soit une attribution pour la collectivité de 25 688 €, dont 1726 € seront reversés à la Communauté d'Agglomération du Niortais conformément à la répartition de droit commun.***

f) Activités périscolaires

Délibération n°52/2020

Pour l'année scolaire 2020-2021, la collectivité propose 2 activités périscolaires : ateliers de musique avec Madame SLOVACKOVA et ateliers de multisports avec l'USEP79.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider les propositions citées ci-dessus :***
 - ***Ateliers de musique à raison de 51 € de l'heure TTC***
 - ***Ateliers multisports à raison de 51 € l'heure TTC***

g) Vérification ascenseur

Délibération n°53/2020

La salle culturelle est équipée d'un ascenseur qui permet l'accès aux 3 niveaux (rez de route/salle/scène). Ce matériel doit faire l'objet d'une vérification de sécurité annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider la proposition de l'entreprise Bureau Véritas pour un montant de 104.40 € TTC par an suivant contrat annexé à la présente délibération.**

h) 1000 chantiers : la Communale

Délibération n°54/2020

Le département des Deux-Sèvres a décidé de lancer un plan de soutien à l'investissement local suite à la crise du COVID. Les collectivités peuvent bénéficier d'une aide financière dans la limite de 5 000 € HT par chantier (3 chantiers maximum pour la commune de Germond-Rouvre) dans le cadre de projets d'investissement spécifiques et sous réserve que ceux-ci soient achevés au 31/12/2020.

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de réaliser le changement complet de la toiture de l'ancien garage du site de la buanderie. Le site est composé de 2 bâtiments distincts. Ces bâtiments seraient destinés à accueillir, à terme, un espace de services type une épicerie sociale, et/ou un professionnel en libéral etc...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **Du plan de financement suivant : 6 844.32 € HT**

DEPENSES :

- **Toiture complète du garage : 6 844.32 € HT**

RECETTES :

- **Aide de département : 3 422.16 € HT**
- **Autofinancement : 3 422.16 € HT**

➤ **De solliciter une aide du département d'un montant de 3 422.16 € dans le cadre du programme 1000 chantiers.**

i) 1000 chantiers : la buanderie

Délibération n°55/2020

Le département des Deux-Sèvres a décidé de lancer un plan de soutien à l'investissement local suite à la crise du COVID. Les collectivités peuvent bénéficier d'une aide financière dans la limite de 5 000 € HT par chantier (3 chantiers maximum pour la commune de Germond-Rouvre) dans le cadre de projets d'investissement spécifiques et sous réserve que ceux-ci soient achevés au 31/12/2020.

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de réaliser le changement complet de la toiture de la buanderie, ce local ayant vocation à être rénové pour accueillir un espace de service type épicerie associative, local commercial etc...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **Du plan de financement suivant : 8 889.89 € HT**

DEPENSES :

- **Toiture complète de la communale (partie cantine et garage) : 8 889.89 € HT**

RECETTES :

- **Aide de département : 4 444.94 € HT**
- **Autofinancement : 4 444.95 € HT**

➤ **De solliciter une aide du département d'un montant de 4 444.94 € dans le cadre du programme 1000 chantiers.**

j) 1000 chantiers : travaux de voirie

Délibération n°56/2020

Le département des Deux-Sèvres a décidé de lancer un plan de soutien à l'investissement local suite à la crise du COVID. Les collectivités peuvent bénéficier d'une aide financière dans la limite de 5 000 € HT par chantier (3 chantiers maximum pour la commune de Germond-Rouvre) dans le cadre de projets d'investissement spécifiques et sous réserve que ceux-ci soient achevés au 31/12/2020.

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de réaliser 2 plateaux sur écluses afin de sécuriser la route de Champdeniers, les habitations en bordure de la voie et le passage des plus jeunes, puisque l'école de la commune est à proximité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***Du plan de financement suivant : 13 848.40 € HT***

DEPENSES :

- ***2 Plateaux sur écluses : 13 848.40 € HT***

RECETTES :

- ***Aide de département : 5 000.00 €***
- ***Autofinancement : 8 848.40 € HT***

➤ ***De solliciter une aide du département d'un montant de 5000 €***

k) Portail de la communale

Délibération n°57/2020

Monsieur le Maire propose l'achat d'un système technique de coulissement sur rail pour portail pour l'entrée de la cour de la salle La Communale. Le portail en place n'étant pas équipé de ce type de système.

L'entreprise FMVE de Champdeniers a proposé un devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider le devis de l'entreprise FMVE pour la fourniture et la pose d'un portail coulissant, entrée du site de La Communale pour un montant de 3 642 € TTC.***

l) Tractopelle

Délibération n°58/2020

Monsieur le Maire propose l'achat d'un tractopelle.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition de la société Agri Pelle de Chiché, tractopelle JCB 3CX pour un montant de 54 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose également, dans le cadre du financement de ce projet, un emprunt de 25 000 € sur 5 ans auprès du Crédit Mutuel pour un coût total de 25 439.80 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider la proposition de la société Agri Pelle pour l'achat d'un tractopelle référencé JCB 3CX pour un montant 53 040 € TTC.***

➤ ***De solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un montant de 3 294.22 € dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire.***

➤ ***D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès de la banque Crédit Mutuel, un emprunt de : 25 000 € dont le remboursement s'effectuera :***

- - **Trimestriellement pour les intérêts et le capital**
- - **A taux fixe de 0.44 %**
- - **Pour une durée de 5 ans**
- - **Frais de dossier 150 € déduits lors du premier déblocage des fonds**

➤ **Plan de financement de la présente opération :**

DEPENSES :

- **Tractopelle : 43 000.00 € HT**
- **Equipement 1 200.00 € HT**

RECETTES :

- **Subvention : 3 294.22 €**
- **Emprunt : 25 000.00 €**
- **Autofinancement : 16 105.78 € HT**

m) Subventions FDAJ et FSL

Délibération n°59/2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes de subventions 2020, émanant du Conseil Départemental, concernant le fonds de solidarité logement (FSL) et le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) reçues en mairie. Monsieur le Maire propose comme les années passées que la collectivité soutienne ces démarches.

Monsieur le Maire précise que un total de 1 742 € d'aides individuelles ont été accordées pour la commune en 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'une contribution de 600 € pour l'année 2020, au fonds de solidarité logement.**
- **D'une contribution de 600 € pour l'année 2020 au fonds départemental d'aide aux jeunes.**

n) Commission ouverte Eolien

Délibération n°60/2020

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal de Germond-Rouvre, Monsieur le Maire propose la création d'une commission ouverte sur l'éolien.

Cette commission a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune sur le thème donné, et de favoriser leur dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences de la société civile et plus généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Cette commission sera composée d'au moins un élu du conseil municipal en plus du maire ou de l'adjoint délégué au maire. Elle sera également composée de personnes qualifiées ou habitants de la commune. Cette commission est créée par le conseil municipal qui désigne les élus membres de celle-ci.

Il est rappelé que cette commission n'a pas de voix délibérative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner parmi les élus de la commune :**
 - **Gérard EPOULET**
 - **Miguel CONSTATIN**
 - **Jean-Marie GABILLY**
 - **Aline BOURLON**
 - **Emilie CLOCHARD**
 - **Olivier FOUILLET**
 - **Quentin VIGNAULT**
 - **Dominique FREMINE**

Miguel CONSTANTIN présente les comptes rendus des échanges avec 4 entreprises proposant des éoliennes, reçues en mairie : EOLISE, ENERTAG, FALCK et ELAWAN.

Miguel CONSTANTIN rappelle la situation éolienne aujourd'hui :

- En France : Production d'origine éolienne 16,5 GW (Giga Watt) (en 2019)
- 6,3% de la production électrique (le nucléaire représentant 70,6%)
- 18 200 emplois répartis sur 1000 entreprises (selon l'association France Energie Eolienne)
- En Deux-Sèvres : 165 éoliennes 360 MW (juin 2019) source Nouvelle République
- En Poitou-Charentes 418 éoliennes 891 MW (juin 2019) source Nouvelle République
- L'implantation doit être à 500 m des habitations et 200 m des haies

Pour l'avenir :

PPE (Programmation Pluriannuelle des Energies) souhaite atteindre 40% d'énergies renouvelables
35 GW d'éolien en 2028 (terrestre et offshore)

45 GW en 2030

Chaque entreprise a présenté ses souhaits d'implantation sur le territoire communal, la fiscalité qui pourrait en résulter pour la commune et les gains estimés pour le propriétaire et les exploitants agricoles éventuels.

Miguel CONSTANTIN évoque également les nuisances possibles relevées, les dispositions réglementaires quant aux possibles d'implantations, l'objectif étant de proposer un état des lieux.

Dans un second temps la nouvelle commission sur l'éolien devra proposer un positionnement à l'ensemble du conseil municipal concernant cette question, sachant que la collectivité a peu de marge de manœuvre en termes de décision sur le sujet (les tractations se font avec des propriétaires privés. Le préfet a autorité quant aux autorisations). La commission est ouverte aux habitants de la commune qui peuvent dès à présent contacter la mairie afin de s'associer à cette réflexion. Monsieur le Maire propose que la commission se positionne d'ici 2 à 3 mois maximum.

Clémence NERBUSSON et Jean-Marie GABILLY proposent que les communes limitrophes soient également consultées afin d'en connaître leur positionnement sur le sujet.

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Travaux des agents communaux

Dominique FREMINE présente les travaux des agents communaux de ces dernières semaines :

- Construction d'une mezzanine aux ateliers
- Fabrication d'une citerne à eau mobile
- Déménagement de la buanderie
- Création de supports pour le stockage des Tivolis
- Chassis bois au niveau des fenêtres de la Chapelle Saint Aubin
- Grand ménage d'été des bâtiments scolaires

b) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire expose les dernières décisions du conseil communautaire du 17 juillet dernier. Monsieur le maire regrette qu'il n'y ait désormais plus aucun représentant de la municipalité de GERMOND-ROUVRE au sein du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO), considérant que la commune regroupe un peu plus de 500 branchements.

c) Terrains communaux

Monsieur le Maire informe :

- d'une demande d'un administré concernant son souhait d'acquérir une petite parcelle appartenant à la commune sise, place Saint Médard. L'ensemble du Conseil émet un avis de principe positif dans l'attente d'une rencontre avec l'intéressé, d'un bornage et d'une proposition chiffrée.

- d'une sollicitation par un habitant de la Barre concernant une partie d'un chemin rural dont ce dernier aimerait faire l'acquisition. Son projet lui permettrait d'unifier sa propriété actuellement coupée en 2 parties par ce chemin. La vente de chemins ruraux est réglementée et nécessite la mise en place d'une enquête publique. Le conseil municipal n'est pas opposé au lancement de la procédure.

Enfin Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'achat d'une petite partie de parcelle (moins de 20m²) afin de faire communiquer 2 bâtiments publics. Monsieur le Maire devrait se rapprocher du propriétaire de cette parcelle.

d) Personnel communal

Monsieur le Maire informe de la nomination au 1^{er} septembre de 2 agents au sein du service scolaire. Concernant le service technique, 1 agent communal part le 1^{er} septembre 2020 par voie de mutation. Le recrutement pour son remplacement est en cours. A ce jour, 13 candidatures ont été reçues en mairie. Le tri des CV s'effectuera mi-septembre pour des entretiens fin septembre (dates à déterminer).

Un second agent part en disponibilité le 1^{er} octobre 2020.

Un agent en contrat Parcours Emploi Compétence va être recruté à partir du 1^{er} septembre 2020.

Au niveau du service administratif, un agent quitte également la collectivité le 1^{er} octobre 2020, par voie de mutation. Le recrutement pour son remplacement est en cours. 12 candidatures ont été reçues en mairie à ce jour et le tri des CV et les entretiens se dérouleront lors des mêmes dates que pour le recrutement de l'agent technique.

Pour ces 2 recrutements, Monsieur le Maire précise qu'il a choisi de se faire accompagner par le CDG. Dominique FREMINE assistera à l'ensemble des entretiens.

e) Bulletin municipal

Clémence NERBUSSON informe qu'une réunion est organisée mardi 1^{er} septembre afin d'évoquer les modalités pratiques concernant l'élaboration du bulletin municipal (nombre de parutions, organisation générale etc...). Jean Marie GABILLY, Gerard EPOULET et Olivier FOUILLET devraient être présents.

f) Internet à Rouvre

Frédéric AZZOPARDI a souhaité évoquer le sujet de l'Internet à Rouvre. Monsieur le Maire rappelle que lors des consultations avec les candidats pour sénatoriales, le sujet a été systématiquement abordés. Le sujet a été abordé ces dernières années avec la CAN, le département, les habitants, Orange. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal sollicite les Présidents de la CAN et du Département au titre du Syndicat Mixte Ouvert afin d'exposer aux élus la situation. Ensuite, les actions à mettre en œuvre, seront étudiées.

g) Sénatoriales 2020

Dans le cadre des élections sénatoriales 2020, les grands électeurs de la commune ont reçus plusieurs candidats (Mmes HEINTZ et LANZI, Mr MOUILLER, M GAMACHE, M ARGENTON, M FAVREAU).

4/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe de la reprise des services périscolaires (Restauration scolaire et Garderie) à partir du 1^{er} septembre 2020. Il en appelle à la responsabilité de tous, au respect des règles sanitaires car le virus circule toujours et le risque de contamination est toujours d'actualité. Les effectifs sont de 117 élèves à la rentrée, ce qui est constant.

Prochain conseil municipal le jeudi 24 septembre 2020 à 18h30.

Fin du Conseil à 21h45